

Deuxième séance, mercredi 15 novembre 2017

Présidence de M. Bruno Boschung, président

SOMMAIRE: Communications. – Projet 2017-DFIN-8: Budget de l'Etat pour l'année 2018; examen de détail: Pouvoir judiciaire; Direction de la sécurité et de la justice; Direction de l'économie et de l'emploi; Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions; Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat; Pouvoir législatif; récapitulation générale. – Projet de décret 2017-DFIN-8: Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018; entrée en matière, lecture des articles, vote final. – Projet de loi 2017-DFIN-74: coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018: entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Projet de loi 2017-GC-163: modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités individuelles); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures, vote final. – Motion 2016-GC-54 Hubert Dafflon/Romain Collaud: création d'un statut fiscal pour les nouvelles entreprises innovantes; prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 103 députés; absents: 7.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, Marc-Antoine Gamba, Fritz Glauser, Gabriel Kolly, Ralph Alexander Schmid, Jean-Daniel Schumacher.

Est absent sans justification: M. Benoît Rey.

M^{mes} et M. Anne-Claude Demierre, Marie Garnier et Jean-Pierre Siggen, conseillères et conseiller d'Etat, sont excusés.

—

Communications

Le Président. Aujourd'hui aura lieu le Dies academicus de l'Université de Fribourg. La cérémonie officielle débutera à 10 heures à l'Aula Magna. Je prévois, comme d'autres députés, d'y participer. Je prévois donc d'interrompre la séance de ce matin vers 9h30 avec une pause afin de permettre aux participants du Dies academicus d'être sur place à l'heure. La séance de ce matin sera tenue par le premier vice-président Markus Ith. C'est très pratique, car ça vous donne la possibilité de le tester en prévision des élections protocolaires de demain matin. (*Rires*).

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

—

Elections

Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Denis Chassot
2017-GC-151

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Pour succéder à Denis Chassot au sein de la Commission des finances et de gestion, le groupe Vert Centre Gauche vous soumet la candidature de votre collègue député Urs Perler. Comme il est nouvellement élu, permettez-moi de vous le présenter brièvement: Urs Perler a été élu au Grand Conseil en novembre 2016 par son district de la Singine. Au sein de notre groupe, il est affilié au parti chrétien-social. Urs Perler a une formation universitaire d'économiste et est professeur de droit et d'économie au Collège Sainte-Croix à Fribourg, dont il est également le proviseur. Il est par ailleurs conseiller communal à Schmitten où il est responsable des finances. Vous voyez donc qu'il a les compétences et l'expérience pour travailler de manière efficace et utile au sein de la CFG. De plus, il est au clair avec l'engagement important au niveau du temps que cette fonction implique. Il est donc prêt à prendre les dispositions professionnelles nécessaires pour assurer pleinement son mandat. Urs Perler est actuellement membre de la Commission des grâces. Si vous l'élevez à la CFG, il démissionnera de cette commission et nous organiserons sa succession.

Je vous invite à soutenir la candidature du député Urs Perler en remplacement de notre estimé collègue Denis Chassot.

—

Projet 2017-DFIN-8 Budget de l'Etat pour l'année 2018¹

Pouvoir judiciaire

Chassot Claude (*VCG/MLG, SC*), **rapporteur**. Le compte de résultats pour le Pouvoir judiciaire affiche un montant de 81 010 880 frs au budget de l'année prochaine, soit une augmentation des charges de 2 685 000 frs; c'est environ 3,4% par rapport aux 78 millions de 2017. Les revenus sont eux aussi en augmentation: le budget nous annonce 43 167 510 frs contre 40 468 250 frs au budget de cette année, une différence de 6,7%, soit environ 2 670 000 frs. La situation budgétaire annoncée pour 2018 est donc des plus satisfaisantes, puisque l'on constate un écart vraiment minime de 13 000 frs entre l'excédent de charges de l'année prochaine et celui de 2017.

Le Pouvoir judiciaire annonce 316,73 EPT au budget 2018 contre 313,23 pour cette année, soit un écart de 3,5 EPT.

Je ne vais pas passer en revue tous les centres de charges du Pouvoir judiciaire, soyez-en rassurés. Je m'arrêterai simplement à ceux qui présentent des budgets conséquents.

Dès lors, je m'arrête en premier aux tribunaux d'arrondissement: un total de 25 028 080 frs de charges, donc une augmentation de 1 290 000 frs avec l'assistance judiciaire pénale (+60 000 frs) et judiciaire civile (+760 000 frs); il y a une augmentation des revenus de 533 000 frs.

Je passe au Ministère public avec un total de charges de 17 658 000 frs. Nous constatons une diminution de 719 000 frs par rapport au budget 2017 avec notamment des pertes sur créances pour -300 000 frs, des débours pénaux pour -1 million, une assistance judiciaire pour +250 000 frs et enfin une augmentation des revenus essentiellement due aux amendes, soit +700 000 frs, ce qui est tout de même un montant relativement conséquent.

Je cite aussi la situation liée aux justices de paix, un secteur qui nous avait déjà interpellés il y a quelques temps. Le total des charges - récapitulatif des 7 Justices de paix de notre canton - de 9 274 000 frs, ce qui présente une augmentation de 954 000 frs: tout d'abord, il y a la légère augmentation du personnel qui passe de 49,75 à 51,85 EPT, des frais d'assistance judiciaire (de +65 000 frs) et des débours civils pour 94 000 frs. Le total des revenus augmente quant à lui de 146 000 frs.

Je cite enfin les offices des poursuites (centre de charges 2125) dont le total des charges se monte à 10 994 000 frs, soit une augmentation de 438 000 frs.

Nous avons également une augmentation des revenus de 1 234 000 frs avec essentiellement les émoluments (centre

de charges 4210), soit +1 060 000 frs ainsi que des débours récupérés pour 175 000 frs.

J'ai également demandé, dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, un récapitulatif des frais d'assistance judiciaire et d'indemnités pénales ainsi que des recettes de récupération. Il faut relever, Mesdames et Messieurs, chers collègues, que les frais d'indemnités pénales ne peuvent pas être récupérés. Ces derniers sont mis à la charge de l'Etat en cas de décision de classement ou d'acquittement. Pour votre information, en 2010, on passait, pour les frais d'assistance judiciaire et d'indemnités pénales ainsi que des frais de récupération, d'un montant de 4 119 000 frs à un montant pour l'assistance judiciaire pénale, civile et administrative, y compris les indemnités pénales que l'on ne peut pas récupérer, assez conséquent de 9 190 225 frs en 2016. Par rapport à cela, il y a quand même de la récupération, relativement modeste en pourcent: cela fait 7,48% de récupération, soit un total des recettes de 627 000 frs pour cet objet.

Voilà M. le Président, le tableau du Pouvoir judiciaire pour 2018. Je termine en remerciant M. le Directeur, M. Ropraz, son secrétaire général, M. Kämpfen, M^{me} Graden et M^{me} Julmy pour l'ensemble des informations qui nous ont été données tant durant la visite effectuée que par après, avec des informations complémentaires.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je tiens à remercier M. le Rapporteur pour les commentaires effectués sur le budget 2018 du Pouvoir judiciaire. Je remercie également les 2 rapporteurs ainsi que la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif de ce budget 2018. En l'état, je n'ai pas de commentaire particulier et suis à disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires.

Schneuwly André (*VCG/MLG, SE*). Die Fraktion Mitte Links Grün hat das Budget dieses Departements vertieft analysiert. Während der letzten Jahre mussten wir uns immer wieder einsetzen für die Erhöhung der Richterstellen, vor allem bei den Friedensgerichten. Heute möchten wir einfach sagen, dass sich die Situation aus unserer Sicht mit den zusätzlichen Stellen wesentlich verbessert hat und dies zu einer Entspannung geführt hat. Auch die Einführung des Wanderrichters - die Analyse erfolgt nächstes Jahr - hat einen Beitrag dazu geleistet.

Wir möchten heute einfach einmal Danke sagen.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je prends note de la satisfaction exprimée par la fraction Mitte Links Grün. Effectivement, nous avons fait des efforts particuliers ces dernières années, mon prédécesseur également, avec le soutien du Conseil d'Etat pour renforcer la dotation des justices de paix; nous allons d'ailleurs, avec les 2 EPT qui nous sont accordés l'année prochaine, poursuivre encore cet effort et je crois qu'il y a aussi un travail important qui est mené par nos justices de paix, avec une augmentation aussi des tâches qui leur ont été confiées ces dernières années avec

¹ Message et annexe pp. 2524ss.

la modification de la législation fédérale. Je crois que la situation s'est globalement stabilisée et je vous remercie d'en avoir pris acte.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

Direction de la sécurité et de la justice

Chassot Claude (VCG/MLG, SC), **rapporteur**. Le budget de la Direction de la sécurité et de la justice présente au compte de résultats un montant de 221 125 000 frs, en augmentation de 4 130 000 frs par rapport au budget précédent, soit 1,9% de plus, ce qui est des plus raisonnables, vais-je dire. Les revenus prévus de 187 millions environ augmentent également de 2 375 000 frs, c'est-à-dire d'environ 3%. Pour ce qui concerne le compte des investissements, on notera une diminution significative des dépenses pour un montant de 13 935 000 frs, +de 60%, ceci bien entendu en comparaison du montant annoncé au budget 2017. Nous avons une augmentation des recettes qui passent de 710 000 frs à 1 555 000 frs, soit une différence de 845 000 frs. Voilà pour les chiffres.

Au niveau du personnel de cette Direction, nous relevons une légère augmentation de 2,95 postes, ce qui donne 962,54 EPT avec, dans cette Direction, 30 apprentis et 35 stagiaires, situation que nous saluons. En comparaison avec les autres Directions, la Direction de la sécurité et de la justice présente un budget relativement modeste – si vous me permettez l'expression – et stable.

Je ne vais pas passer en revue l'ensemble des centres de charges et m'arrêterai à celui du Service de la population et des migrants. En préambule, je signale que nous avons l'ouverture d'ici quelques mois, en 2018, du centre de renvoi de requérants d'asile de la Guglera à Chevrollles. Les coûts des renvois seront remboursés par la Confédération. Dans ce centre de charges, nous avons une diminution de 69 600 frs et une augmentation des revenus de 61 000 frs.

Je passe à l'Office de la circulation et de la navigation. Dans ce centre de charges, nous observons que l'augmentation des revenus est de 2 405 000 frs et qu'elle est environ 4 fois plus élevée que l'augmentation des charges qui, elle, se situe à 605 000 frs. Les revenus quant à eux augmentent essentiellement sur les impôts sur les véhicules à moteur, partant du constat de l'augmentation du parc à véhicules pour le canton de Fribourg; et cela nous amène à une augmentation de 2 448 000 frs et un petit chouïa d'augmentation – pour celles et ceux d'entre nous qui possèdent des bateaux – de 35 000 frs quant aux impôts sur les bateaux.

Je passe à la Police cantonale, plus précisément au centre de charges 3345.1 (commandement et services généraux), avec une petite augmentation de charges de 1 416 000 frs essentiellement due au traitement du personnel administratif,

traitement du personnel du commandement et des services généraux, achat de matériel – un poste important – et de logiciels informatiques (650 000 frs). Nous avons également une augmentation des revenus pour environ 102 000 frs; quant aux dépenses, elles diminuent de manière assez conséquente de 16 millions, ceci bien entendu en relation avec la fin de la construction du bâtiment de Granges-Paccot. La Gendarmerie (centre de charges 3345.2) a un total de charges de 59 955 000 frs, soit une augmentation de 419 000 frs.

Je ne m'éternise pas sur la Police de sureté et les écoles de police qui ne présentent pas des différences très importantes. J'en viens aux Etablissements de Bellechasse où les charges augmentent de 760 000 frs par rapport au budget 2017 et se montent à 28 783 000 frs avec le traitement du personnel (219 000 frs). Une petite facture plus importante que prévue de la part de la commune du Bas-Vully concerne l'épuration des eaux et se solde à 160 000 frs tout de même par rapport aux 96 000 frs de l'année précédente.

On a également une importante récupération des frais de détention (+ 350 000 frs). Et puis, au compte des investissements, une augmentation des dépenses concernant Bellechasse et essentiellement due à la construction d'immeubles (+ 370 000 frs); liée à cela, une augmentation également des recettes d'environ 845 000 frs, ce qui n'est pas négligeable en se référant au centre de charges 630.001 – subventions fédérales pour la construction et l'aménagement d'immeubles.

Je termine enfin avec le Camp du Lac Noir dont le total des charges augmente de 364 000 frs avec diverses dépenses d'exploitation, des amortissements d'immeubles pour 259 000 frs et également une augmentation des revenus grâce aux locations (+ 150 000 frs). Dans les investissements, un montant de 5 200 000 frs environ est prévu pour la construction de la salle triple de sport avec une augmentation de 2 690 000 frs.

Voilà, M. le Président, c'est avec ces quelques considérations que je termine la présentation du budget de cette Direction.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

—

Elections

Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP GYB, en remplacement de Denis Chassot
2017-GC-152

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Notre tout nouveau collègue député Cédric Péclard a accepté de succéder à son colistier Denis Chassot au sein de la commission interparlementaire du GYB. Cédric Péclard est syndic de la commune des Montets et membre de différentes associations régionales et intercantionales. Notre groupe estime important qu'un Broyard soit représenté au sein de cette délégation ainsi

qu'une personne très active dans la région et connaissant bien le tissu économique et social de la Broye et toutes les implications intercantionales que cela implique.

Je vous remercie de soutenir la candidature de M. Cédric Péclard.

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). Les membres de la Commission des affaires extérieures ont été consultés hier par voie de circulation et notre Commission préavise favorablement cette candidature.

—

Le Président. Nous devrions en principe passer au point 4 de notre ordre du jour portant sur le budget de la DAEC, mais je constate que le membre du Gouvernement, M. Jean-François Steiert, n'est pas encore sur place. Je ne sais pas où il est; il faudrait peut-être le chercher. Je vous propose alors de passer au point 5 de notre ordre du jour: examen de détail consacré à la Direction de l'économie et de l'emploi, parce que je vois que le Directeur concerné est déjà sur place. Excusez-moi, M. le Rapporteur de la DAEC, pour ce petit changement.

Direction de l'économie et de l'emploi

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), **rapporteur.** Der Voranschlag 2018 der VWD zeigt einen gegenüber dem Vorjahr um 4,34 Millionen Franken oder 2,9 Prozent höheren Aufwandüberschuss. 11,369 Millionen Franken Mehraufwand und 7,028 Millionen Franken Mehrertrag führen zu diesem Resultat. Bei den Vollzeitstellen gibt es ein Plus von 11 Einheiten zu verzeichnen: 1 EPT im Sektor Administration, 10 EPT im Sektor Unterricht. Es darf erwähnt werden, dass in der VWD 57 Lernende ausgebildet werden.

Einige Bemerkungen zu einzelnen Kostenstellen:

3500 Generalsekretariat:

Die Beiträge an die Fachhochschule Westschweiz-Freiburg sind gegenüber dem Vorjahr um 712 000 Franken höher.

3505 Wirtschaftsförderung Kanton Freiburg:

Im Jahre 2018 wird der mit 125 000 Franken dotierte Innovationpreis ausgerichtet. Diese Honorierung erfolgt alle 2 Jahre. Ebenfalls alle 2 Jahre profitieren wir auf der Ertragsseite von den Beiträgen der Freiburger Kantonalbank, 73 000 Franken, sowie von der Handelskammer, 2000 Franken. Die Revisionsarbeiten des Wirtschaftsförderungsgesetzes laufen.

3510 Amt für Arbeitsmarkt:

Im Jahr 2018 wird die Einlage in den Beschäftigungsfonds von 15 auf 17 Franken pro Einwohner erhöht.

3535 Wohnungsamt:

Die Sozialwohnbauförderung nimmt kontinuierlich ab. Man rechnet damit, dass dieser Aufwand bis zum Jahre 2024 wegfallen wird.

3542.1 Amt für Berufsbildung:

Total besuchen 1501 Lehrlinge ihren Unterricht ausserhalb des Kantons, was den Kanton 850 000 Franken kostet. Die Fachschule für Bautechnik feiert im Jahre 2018 ihr 100-jähriges Bestehen. Ein Betrag für die Jubiläumsfeier ist budgetiert.

3565 Amt für Energie:

Die Speisung des Energiefonds beträgt gegenüber dem Jahre 2017 ein Plus von 2 Millionen Franken. Die Investitionsausgaben werden mit 43,112 Millionen Franken veranschlagt, das heisst, 14,544 Millionen Franken höher als im Jahre 2017. Zusammen mit den Totaleinnahmen von 12,379 Millionen Franken ergibt dies einen budgetierten Ausgabenüberschuss von 30,733 Millionen Franken. Die wesentlichsten Posten sind die weitere Bauphase der Liegenschaft Route des Arsenaux, 16,9 Millionen Franken, sowie kantonale Subventionen an Gemeinden und Dritte für Energiemassnahmen, 13,18 Millionen Franken.

Soweit meine Bemerkungen zu den Zahlen der VWD. Zum Schluss danke ich – auch im Namen meines Kollegen Benoît Pillier – Herrn Volkswirtschaftsdirektor Curty sowie Herrn Generalsekretär Christoph Aegerter für den Empfang vom 27. September sowie für die mündlich abgegebenen und schriftlich nachgelieferten Erklärungen ganz herzlich.

Le Président. Avant de passer la parole à M. le Conseiller d'Etat, j'aimerais saluer le Directeur Jean-François Steiert qui arrive parmi nous et qui a visiblement un peu sous-estimé l'efficacité du Parlement fribourgeois ce matin. (*Rires*).

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Ich habe keinen Kommentar zu machen. Ich möchte mich einfach bei den Berichterstattern für die angenehme Zusammenarbeit und bei der Finanzdelegation für die wohlwollende Prüfung des Dossiers bedanken.

Wickramasingam Kirthana (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre de la commission des hautes écoles de Suisse occidentale HES-SO.

A ce titre, je souhaite relever que dans la loi sur les HES-SO de Fribourg, il est inscrit que les hautes écoles doivent pouvoir dédier 20% des EPT du corps professoral à la recherche appliquée et au développement. Même si on peut relever que des efforts ont été faits, malheureusement aujourd'hui, l'objectif n'est pas atteint et les instruments de financement existants sont insuffisants; et rien n'est prévu au budget 2018 pour y remédier franchement. Nous avons eu l'occasion, dans le cadre de la commission HES-SO, de rencontrer différentes

autres écoles qui, unanimement, doivent faire le constat des difficultés à atteindre leurs objectifs en termes de recherche. A notre sens, il est pourtant essentiel d'apporter un soutien ferme et important aux activités de recherche; la politique des petits progrès n'est que trop timide et attentiste et ne répond pas aux besoins et aux ambitions qu'on peut avoir pour ce canton. Le canton manque d'ambition à plusieurs titres: le problème des fonds alloués à la recherche des HES fribourgeoises en est une illustration; pourtant, les bénéfices envisageables ne sont pas contestés. Nous attendons avec impatience le rapport promis suite au postulat Mesot/Berset en espérant qu'il débouchera sur un réel concept de financement de la recherche pour les HES fribourgeoises.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Au nom du groupe Vert Centre Gauche, je vais prendre une nouvelle fois la parole sur un sujet qui, depuis 4 ans, nous préoccupe. Il est peut-être nouveau pour M. le Directeur, puisqu'il vient d'arriver. Il s'agit de la position 5040.020 – parc technologique Cardinal.

Cette année, de nouveau, comme les 3 années précédentes, il est inscrit sous ce poste la somme de 0 frs. La raison pour laquelle nous protestons contre cette décision est la suivante: Pour nous, blueFACTORY devait être le projet du canton, celui qui est à l'égal, au 20^e siècle, de la création des Entreprises électriques fribourgeoises ou de l'Université, ce qui a assuré la prospérité de ce canton. Le canton a besoin d'un projet de cette nature et si nous sommes bien conscients que la société immobilière est actuellement nécessaire, elle est insuffisante pour faire vivre ce site et pour lui permettre d'être le moteur du développement pour le canton dans les décennies à venir. Nous regrettons le montant inscrit dans le budget pour les 3 raisons suivantes, soit 3 projets qui sont aux portes, qui nécessitent du financement, mais qui n'en ont pas:

- > animateur culturel à plein temps: il y a un budget qui est prévu, mais qui est insuffisant; c'est un temps partiel sans lui donner un budget pour pouvoir agir et faire venir ou monter des activités;
- > rapatriement du NeighborHub qui va revenir de Denver où il a brillamment gagné un concours international, ce qui n'est quand même pas tous les jours. Il faut le faire vivre, il faut lui permettre d'être une plaque d'animation pour le site et là non plus, il n'y a pas de budget;
- > troisième objet, qui à notre sens est très intéressant: que les étudiants et les professeurs de Fribourg ne soient pas seulement invités à participer à des décatlons ailleurs, mais qu'ils puissent organiser sur place un décatlon sur l'économie circulaire, ce qui permettrait de faire rayonner le site comme il se doit.

Ces 3 objets nécessitent de l'argent et nous regrettons beaucoup qu'il n'y ait pas 1 franc et 1 centime pour cela.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA), **rapporteur**. Ich leite die zwei Fragen gerne an den Herrn Volkswirtschaftsdirektor weiter.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je vous remercie beaucoup pour ces 2 questions.

Par rapport à la HES, on est tout à fait d'accord avec le constat qui a été fait. C'est un peu la politique des petits pas qu'on applique dans le canton de Fribourg et je pense que c'est bien comme ça. On a obtenu pas mal de moyens quand même cette année pour la HES, même si je dois avouer qu'on n'est pas encore arrivé aux 20% prévus par la loi dans le domaine de la recherche et du développement. Ça sera certainement une des priorités pour les prochaines années. D'ailleurs, je vous dis aussi que le rapport qui est prévu à ce sujet-là est en rédaction et on aura le plaisir de vous le présenter d'ici très peu de temps, je l'espère.

Par rapport à la question sur blueFACTORY, je pense qu'il ne faut pas mélanger. Les questions qui étaient abordées par le député concernent surtout la société anonyme. Je peux vous communiquer quelques bonnes nouvelles. D'abord, par rapport au rapatriement du NeighborHub, cela a été décidé par le conseil d'administration de blueFACTORY il y a quelques semaines; on va le rapatrier. Le NeighborHub aura sa place sur les terrains de blueFACTORY. Il y aura une animation; les montants ont été mis à disposition par la société anonyme et aussi par le SLL, le Smart Living Lab; comme j'ai dit aussi, il y aura un animateur culturel. Si vous avez été attentifs, vous avez vu que le Conseil d'Etat a sorti un communiqué de presse il n'y a pas très longtemps où il a signalait le montant de 25 millions; il a augmenté ce montant de 5 millions pour la construction du Smart Living Building. C'est donc une excellente nouvelle. Et vous aurez aussi le plaisir de débattre d'ici peu le décret qui porte sur la mise en place du SLL. Au sein de la Direction, on est en train de préparer ce décret pour demander les 25 millions pour investir dans le Smart Living Lab et pour les autres montants, soit aussi pour le financement futur des chaires de l'EPFL, des chaires de l'HEIA et ainsi de suite.

Vous savez aussi que d'ici quelques jours, voire d'ici quelques semaines, mon collègue Directeur de l'aménagement va mettre en consultation le plan d'affectation cantonal du site de blueFACTORY; c'est quelque chose qui est basique si on veut commencer à construire sur ce site-là, il nous fallait ce pack. Il y a un travail énorme qui a été fait, mais finalement on a trouvé un pack qui nous convient bien. Il sera présenté d'ici quelques jours par le Directeur de l'aménagement.

Puis, parlons aussi des finances: toute la transparence a été faite par rapport au financement de blueFACTORY. Récemment, a été transmis un rapport vraiment conséquent, un rapport complet par rapport à la situation de blueFACTORY, que ce soit la société anonyme ou les 4 plates-formes technologiques. Ce rapport a été transmis à la Commission des finances et de gestion; il est passé au Conseil d'Etat; il y a une transparence totale. En tout cas, pour ce qui est du développement de blueFACTORY, je suis relativement confiant, il

n'y a que des bonnes nouvelles, les choses avancent, l'argent nous a été mis à disposition, quitte à finaliser encore. Là, je me répète, le Grand Conseil aura de nouveau le plaisir de se prononcer sur blueFACTORY dans le cadre du décret pour la construction du Smart Living Lab.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Butty Dominique (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. Au risque de nous répéter, nous avons été impressionnés, lors de notre visite à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, par la maîtrise du sujet de nos interlocuteurs et nous les en félicitons. Nous avons obtenu les réponses à l'entier des questions posées. La DAEC est une Direction particulière avec son emprise directe sur le monde économique, son effet dynamiseur de la construction, son importance sur la gestion du patrimoine actuel et futur. Si la DAEC est particulière, elle l'est aussi dans son budget. Les comparaisons entre les différents budgets et comptes sont quasiment impossibles.

Beaucoup de dépenses sont accompagnées de reports, beaucoup de chiffres sont des évaluations qui, si elles ne sont pas autoproduites, viennent avec exactement la même nature du Service des finances ou de la Confédération. Même le suivi des EPT est difficile, avec les changements internes et les nouvelles attributions. Pour se donner les moyens de la maîtrise interne, la Direction analyse et va corriger selon les besoins l'organisation des services, l'analyse globale et le facility management (gestion des installations). Nous avons le sentiment que le temps presse et qu'il faut éviter que l'effet Steiert ne se dissolve dans le temps, ce qui consoliderait dans leur appréciation ceux que l'on se risque à appeler les mauvais plis. Plus nous attendons pour appliquer les réformes, plus nous donnons raison aux couronnés de chaque division.

Au niveau des charges, nous avons au budget 2018 229 856 440 frs, alors qu'aux comptes 2016, nous avions 222 797 193 frs. Au niveau des recettes, au budget 2018, nous avons 123 177 680 frs, alors qu'aux comptes 2016, nous avions 105 250 365 frs. Ceci nous donne un excédent de charges au budget 2018 de 106 678 760 frs pour des comptes 2016 de 117 496 828 frs.

Au niveau des investissements – et c'est là qu'on a la plus grande différence –, au budget 2018, nous avons 102 122 310 frs, alors que nous trouvons seulement 59 905 635 frs aux comptes 2016.

Au niveau des recettes, au budget 2018, nous avons 15 471 770; aux comptes 2016, nous avons 9 138 442 frs. Donc, un excé-

dent de dépenses au budget 2018 de 86 650 540 frs et aux comptes 2016, de 50 767 193 frs.

Au niveau des postes de travail, nous allons reprendre le libellé officiel. Plusieurs transferts et transformations de postes ont été effectués au budget 2018 et ont entraîné des mouvements touchant également la répartition par secteur. Si ce système assure une certaine horizontalité dans la répartition des forces, il rend par contre le contrôle par la CFG difficile. Nous allons faire confiance, comme demandé par le serpent Kaa dans le Livre de la jungle.

La DAEC occupe 411,07 collaborateurs, avec 9 apprentis et 8 stagiaires. Le nombre d'apprentis est insuffisant, tous services confondus, mais bien évidemment de manière crasse parmi les cantonniers, l'entretien des routes nationales, le Service de l'environnement et le Service des bâtiments.

L'augmentation des EPT est pour le budget 2018 de 4,5 postes. Nous avons critiqué la formule de 1 EPT par Direction; maintenant, nous en avons plus, mais regrettons toujours tout aspect de linéarité dans la répartition des forces.

Concernant les centres de charges:

- > 3800 – Secrétariat général, position 5720.023: vous voyez une grande différence par rapport aux résultats antérieurs; en fait, ce chiffre est le résultat uniquement d'estimations;
- > 3805 – Service des constructions et de l'aménagement, position 3510.001: on voit apparaître le fonds pour la plus-value. Nous sommes en chemin vers les 20 millions;
- > 3808 – Service de la mobilité, position 5640.020: on peut s'étonner de la faiblesse du chiffre dans le climat actuel. En fait, le montant budgétisé en 2017 ne sera vraisemblablement pas dépensé et sera reporté sur l'exercice 2018. Ce report permettra de couvrir les éventuels montants prévus en 2018 dans le programme de mesures découlant de la loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées, notamment par la pose de marquages tactilo-visuels dans les gares;
- > 3815 – Service des ponts et chaussées et aménagement: le budget 2018 de 40 millions est établi en fonction des connaissances en avril 2017. La planification prévoit un budget 2018 plus important pour les études, en particulier pour les projets de Marly-Matran et les bien-aimées routes de contournement. La planification prévoit un budget moins important pour les travaux liés aux routes cantonales, plus de moyens étant mis à disposition des études. En 2016 et 2017, les coûts des travaux de Jaun ont influencé cette position. En 2018, ces travaux seront terminés;
- > je ne saurais terminer sans une petite fleur au centre de charges 3850 – Service des bâtiments, position 5040.002 – Etude de l'éclairage de la Cathédrale: montant de 250 000 frs.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Je n'ai pas grand chose à ajouter.

Ich möchte mich zuerst bei Ihnen dafür entschuldigen, dass ich Ihre morgendliche Arbeitskapazität drastisch unterschätzt habe und gleichzeitig meinem Kollegen Volkswirtschaftsdirektor dafür danken, dass er für mich eingesprungen ist. Den beiden Berichterstattern danke ich für die konstruktive Zusammenarbeit.

Zu den einzelnen Fragen zum Personal – ohne in die Details eingehen zu wollen: Wir haben insbesondere zusätzliche Posten eingesetzt für die Planung und Koordination des Projektes in Chamblieux, das das grösste Bauprojekt des Kantons in den nächsten Jahren ist und wo wir Ressourcen brauchen.

Das Zweite, für die Koordination unserer verschiedenen Ämter: Wir haben festgestellt, dass es bei strategischen Projekten des Kantons – insbesondere im Bereich «Neue Wirtschaftsprojekte» –, die von der Delegation des Staatsrates für Wirtschafts-, Finanz- und Raumplanungsfragen priorisiert werden, oft schwierig ist, zwischen sämtlichen Ämtern das notwendige Tempo hinzubringen. Wir möchten hier eine Person haben, die bei strategischen Projekten für Tempo sorgen kann. Wir werden diese Ressource dort einsetzen.

Was die Lehrlinge betrifft, hat der Berichterstatter Recht, wir könnten unsere Aufgaben noch besser machen. Bilanz: Es wurde sämtlichen Ämtern der Auftrag gegeben zu prüfen, wo zusätzliche Lehrstellen geschaffen werden können. Die Bilanz wird im Frühjahr, zum Zeitpunkt der Rechnung, gemacht werden können. Ich hoffe, dass wir hier eine Steigerung erreichen.

> L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur. L'excédent de charges est en hausse de près de 900 000 frs par rapport au budget 2017.

L'effectif du personnel augmente de 1,6 EPT, issu pour 0,5 de transferts du SAMI, pour 0,1 d'un transfert interne, auxquels s'ajoute un nouveau poste (1 EPT) accordé par le Conseil d'Etat. Ce poste supplémentaire est lié au projet de digitalisation de l'administration. Il n'est cependant pas encore clairement défini. La Chancellerie va piloter ce projet complexe qui a pour objectif la numérisation des archives, la création d'un guichet unique et la gouvernance des données. Il consistera en la création d'une base de données commune pour tous les services de l'Etat. La forte augmentation du budget est donc bien liée à ce projet de digitalisation et aux moyens qu'il implique.

Par ailleurs, le budget Publications et publicité régresse à nouveau de façon très marquée, de 202 000 à 26 000 frs, en raison de l'abandon des versions papier du Recueil systématique de la législation fribourgeoise (RSF) et du Recueil officiel fribourgeois (ROF). Une somme de 100 000 frs est prévue pour la refonte du portail internet.

Les travaux informatiques effectués par des tiers passent de 137 000 à 333 000 frs. Par ailleurs, 200 000 frs sont prévus pour la mise à jour des sites internet et 56 000 frs sont attribués à la gestion électronique des données.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Ma question concerne le vote électronique: en 2015, cela m'avait interpellé, parce que Fribourg faisait partie d'un consortium comprenant les Grisons et quelques autres cantons alémaniques qui avait travaillé durant des années pour rien. Cela avait coûté cher au canton de Fribourg, sans résultat.

En 2016 sauf erreur, un nouveau choix était fait pour se mettre avec le canton de Neuchâtel, quand bien même le canton de Genève avait un système transparent de vote électronique qui fonctionnait et dont les données sources étaient protégées. A l'heure actuelle, je crois qu'il s'agit d'une entreprise basée en Espagne, dont la sécurité des codes sources n'est pas assurée. On m'a dit dernièrement que ça fonctionnait. J'ai reçu récemment l'information d'un Suisse de l'étranger, un ami qui habite à Kigali, au Rwanda; eh bien, pour la votation du 24 septembre 2017, alors qu'il était enregistré à sa commune et avait reçu les documents, il n'a reçu ses codes d'accès pour ladite votation que le 11 octobre 2017. Je ne sais donc pas quel est le travail de la Chancellerie à ce sujet-là, les moyens budgétaires mis à disposition, mais je trouve quand même toujours dommage que les citoyens fribourgeois suisses de l'étranger ne puissent pas voter, que ce soit dans ce cas-là ou dans le cas de deuxième tour lors des élections, parce qu'ils ne reçoivent pas les codes d'accès dans les temps.

J'aimerais juste savoir ce qui est prévu au niveau du budget, l'état des travaux par rapport à ce vote de l'étranger et pourquoi ça ne fonctionne toujours pas à Fribourg.

Girard Raoul (PS/SP, GR), rapporteur. Je crois que je n'ai pas les moyens de répondre à la question et je vais laisser M. le Directeur tenter une réponse.

Le Président. J'ai bien pensé. (Rires).

Godel Georges, Directeur des finances. J'ai bien compris la question. Personnellement, je n'ai pas entendu de problème particulier avec le vote électronique. Peut-être une correction: ce n'est pas avec le canton de Neuchâtel qu'on a un accord, c'est avec le canton du Jura, sauf erreur de ma part.

Pour le détail, je propose d'examiner la situation et de donner la réponse à M. le Député Mauron hors séance.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

Pouvoir législatif

Girard Raoul (PS/SP, GR), **rapporteur**. Le budget du Pouvoir législatif est en hausse. La hausse est ici relativement significative, tant en regard des comptes 2016 (+ 529 000 frs) que du budget 2017 (+ 462 000 frs).

Deux éléments principaux participent à cette hausse: en premier lieu l'augmentation de la rémunération des députés, c'est-à-dire de leurs indemnités de séance et de leurs indemnités de déplacement; en second lieu, la dernière tranche d'amortissement de l'équipement multimédia, amortissement relativement lourd.

Concernant la hausse des rémunérations des députés, une analyse des chefs de groupe a conclu au souhait de revaloriser le travail du parlementaire. L'objectif est un défraiement horaire se situant entre 70 et 80 frs par heure. Ce tarif se base sur une comparaison intercantonale dont on retient le salaire horaire des députés vaudois d'environ 88 frs par heure et des députés genevois d'environ 110 frs par heure.

La modification de la loi sur le Grand Conseil, qui constitue la base légale de cette charge supplémentaire, doit être traitée par le Grand Conseil sitôt après le vote final sur le budget 2018. Par conséquent, je renvoie le débat sur cette augmentation à l'examen de la modification légale.

La Secrétaire générale. J'ai juste une remarque: sous la position 3636.157, le montant des subventions cantonales aux groupes parlementaires, qui s'élève à 54 600 frs, sera désormais porté à 57 100 frs, si vous acceptez bien sûr la modification du projet de loi modifiant la loi sur le Grand Conseil et qui concerne les indemnités. Le montant de base de l'indemnité annuelle des groupes parlementaires sera augmenté de 500 frs. Actuellement, il est de 5200 frs et sera porté à 5700 frs.

- > L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modification.

Récapitulation générale

Le Rapporteur général. Je constate d'une part que vous avez accepté l'amendement de la CFG que j'ai évoqué lors de l'entrée en matière. Je constate également que l'examen de détail des différentes Directions n'a pas suscité d'autres propositions de modification du budget 2018.

Je constate aussi que les diverses interpellations et questions que vous avez adressées ont reçu une réponse, soit de la part des rapporteurs de chaque Direction, soit de la part des Directeurs concernés. Les réponses données n'appellent pas de commentaire supplémentaire de ma part.

Godel Georges, Directeur des finances. Je prends acte de la décision du Grand Conseil de la modification qui a été faite au Service de la Culture, respectivement au SITel. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

- > L'ensemble du Budget 2018 est accepté tel qu'il sort des délibérations.

—

Projet de décret 2017-DFIN-8 Budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2018¹

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, FV).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur général. Vous avez à l'art. 1 les résultats du budget 2018, respectivement, au compte de résultats, un excédent de revenus de 217 750 frs; au compte des investissements, un excédent de dépenses de 158 954 690 frs, soit une insuffisance de financement de 67 263 020 frs. L'amendement n'amène pas de modification à l'art. 1 du décret.

- > Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur général. L'art. 2 donne le pourcentage des subventions par rapport à la fiscalité cantonale. Par rapport à l'amendement accepté, le taux de 36,3% ne change pas.

Le Commissaire. Je confirme les propos du rapporteur général.

- > Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur général. L'art. 3 précise les chiffres en fonction des services traités selon la GpP. Il y a une modification suite à l'amendement qui concerne le Service de l'informatique et des télécommunications: au groupe de prestations Acquisition, mise en place de solutions IT et support d'applications, il y a 50 000 frs de moins, c'est-à-dire 15 811 063 frs.

Le Commissaire. Je confirme les propos du rapporteur général.

- > Modifié selon la proposition de la Commission des finances et de gestion (projet bis).²

¹ Décret et annexe pp. 2524ss.

² Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 2575ss.

ART. 4

> Adopté.

ART. 5, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Commissaire. J'aimerais remercier, au nom du Conseil d'Etat, la Commission des finances et de gestion pour les discussions constructives et le Grand Conseil pour l'examen de ce budget.

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 1. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décirind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattiger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuway Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz

Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 95.*

A voté non:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 1.*

—

Projet de loi 2017-DFIN-74

Coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2018¹

Rapporteur général: **Stéphane Peiry** (UDC/SVP, FV).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur des finances.

Entrée en matière

Le Rapporteur général. La Commission des finances et de gestion n'a pas de remarque particulière à formuler sur le coefficient annuel des impôts et vous propose d'entrer en matière sur ce décret.

Le Commissaire. Le coefficient annuel qui est proposé est le même que celui appliqué pour l'année 2017.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur général. Comme Monsieur le Commissaire vient de le signaler, les taux restent fixés à 100% pour 2018.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

¹ Message et annexe pp. 2521ss.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Deferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirithana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 76.*

S'est abstenue:

Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 1.*

Projet de loi 2017-GC-163 Modification de la loi sur le Grand Conseil (indemnités individuelles)¹

Rapporteur: **Roland Mesot** (UDC/SVP, VE).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Dans le cadre de l'adaptation des indemnités des députés, il n'est jamais évident de s'octroyer des indemnités.

Néanmoins, ce sujet avait déjà été traité lors de la dernière législature et il avait été renoncé à travailler sur une éventuelle adaptation des indemnités en raison des mesures structurelles que nous avons alors votées.

En début de cette année, le Bureau a suivi la volonté des chefs de groupe d'étudier l'adaptation éventuelle des indemnités des députés et de nommer un groupe de travail pour préparer un projet. L'objectif de ce groupe était de soumettre le projet au Bureau. En tant que deuxième vice-président, j'ai eu la charge de présider ce groupe de travail, épaulé par le premier vice-président. Un représentant de chaque groupe politique complétait ce groupe de travail. Chaque représentant des groupes politiques, après avoir consulté son groupe lors de la première séance de travail, a émis un avis positif à l'entrée en matière pour adapter nos indemnités.

Le projet que je vous présente donc aujourd'hui est un projet du Bureau, pas de moi-même ou d'un groupe politique, mais bien issu des discussions qui ont eu lieu avec les chefs de groupe.

En introduction, je dirai que nous ne devons pas oublier l'investissement que demande la fonction de député. Le montant actuel peut être considéré comme insuffisant pour un député qui travaille ses dossiers et qui s'investit.

Lors de nos discussions, nous avons aussi évoqué le fait de ne pas pénaliser les députés assidus et travailleurs par rapport aux députés moins engagés. Nous nous sommes vite aperçus que le travail du député, tout comme son assiduité et ses présences, sont l'affaire des groupes, respectivement des chefs de groupe. Nous avons considéré qu'il en était de la responsabilité des chefs de groupe de faire une piqûre de rappel aux députés dont ils estimaient l'engagement insuffisant.

Venons-en maintenant au sujet principal: les indemnités.

La dernière adaptation a eu lieu en 2006 et Monsieur le Commissaire m'avait fait remarquer qu'il avait lui-même traité cette adaptation. Dois-je y voir un signe pour la suite? Je n'en sais rien.

Il y a lieu de préciser et de rappeler que ce que nous touchons aujourd'hui n'est pas un salaire, mais des indemnités. Je tiens à remercier Mesdames Mireille Hayoz et Sylvie Barras pour leur appui et leur soutien lorsque j'ai travaillé sur ce projet.

Il y a aussi lieu de préciser que lors de nos séances, nous avons toujours eu un objectif, celui de rester raisonnable.

En comparaison intercantonale, le député fribourgeois se trouve au bas de l'échelle, avec actuellement un montant de 170 frs pour 3 heures de session, soit un peu plus de 57 frs de l'heure. Seuls nos collègues jurassiens sont derrière.

Le groupe de travail a été rapidement d'accord sur le fait que ce montant devait être adapté. Lors de nos discussions, nous

¹ Message et annexe pp. 2578ss.

étions d'accord pour arriver à ce qu'un député touche une indemnité entre 75 et 80 frs de l'heure.

Néanmoins, pour arriver à ce montant, nous aurions dû augmenter nos indemnités entre 55 et 60 frs, ce qui ne représente pas forcément une augmentation raisonnable.

L'alternative a été de proposer une indemnité augmentée de 40 frs, afin d'arriver à 210 frs pour une séance de 3 heures. Pour compenser cette différence et arriver à l'objectif initial, nous avons également proposer d'augmenter l'indemnité annuelle, soit une indemnité de 1275 frs, qui représente une augmentation de 750 frs par rapport aux 725 frs que nous recevons actuellement.

Avec cette projection – les 210 frs divisés par 3, soit 70 frs de l'heure, plus l'augmentation de 750 frs d'indemnité annuelle divisés par 32 séances de 3 heures –, nous arrivons à un montant de 77 fr. 81, que l'on peut arrondir à 78 frs de l'heure pour un député, comme cela figure dans le message.

En dernier ressort, nous avons également évoqué le défraiement des chefs de groupe, qui doivent s'investir et préparer les séances. Le principe d'un montant de 500 frs par année pour les chefs de groupe a été accepté.

Néanmoins, en séance du Bureau, nous avons décidé de le faire sous forme d'augmentation de l'indemnité annuelle des groupes parlementaires, charge ensuite aux groupes parlementaires de ventiler ces 500 frs. Cette façon de procéder présentait aussi l'avantage qu'en modifiant uniquement le chiffre, nous n'avons pas d'intervention extérieure d'informaticiens et nous évitons donc des frais.

Nous avons également adapté l'indemnité kilométrique aux usages, qui passe au tarif de 70 centimes le kilomètre, alors qu'on était jusqu'à présent à 65 centimes le kilomètre. Toutes ces modifications entraînent une augmentation d'environ 265 000 frs dans le budget de l'Etat. J'ai vu l'amendement du député Kolly concernant la date de l'entrée en vigueur. Je le commenterai peut-être suite à l'intervention des différents groupes, voire après l'intervention du député Kolly. Je reprendrai la parole plus tard par rapport à ça.

Le Commissaire. Je prends la parole juste pour vous informer que nous avons introduit les montants nécessaires dans le budget que vous venez d'adopter suite à la demande de la secrétaire générale du Grand Conseil. Pour le reste, votre président, Monsieur le Député Boschung, m'a dit en aparté: «Tu sais, on t'a mis représentant du Gouvernement, mais tu n'as rien à dire.»

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole au nom du groupe démocrate-chrétien, mais aussi en tant que membre de cette commission chargée d'adapter les indemnités du Grand Conseil.

On peut dire globalement qu'une étude a été faite l'année dernière, en septembre, par La Liberté et qui disait qu'on était toujours l'un des parlements les meilleurs marchés de Suisse romande ou même le meilleur marché de Suisse romande.

L'augmentation qui a été maintenant mise en avant par le rapporteur est de l'ordre de 2500 frs par député et par année, ce qui fait qu'on passera, en moyenne d'indemnités, de 9000 frs à quelque 11 000 ou 12 000 frs; et l'on sera encore largement le parlement le meilleur marché, aussi au prorata par habitant. Un tarif a également été cité tout à l'heure, environ 70 frs de l'heure. Je conteste cela, car ces 70 frs par heure correspondent simplement aux 210 frs par session que l'on divise, car nous sommes présents 3 heures.

Cependant, en réalité, je pense qu'on a moins de 20 frs de l'heure pour tous les travaux préparatoires, la disponibilité que l'on a et tout l'engagement que l'on donne. Et c'est juste comme ça, car le but d'être député n'est pas de s'enrichir.

Néanmoins, il y a plus d'une personne dans cette salle qui, lorsqu'elle travaille dans cette salle, n'a pas un deuxième salaire ailleurs et je crois qu'une indemnisation légèrement vue à la hausse après 12 ans est plus que correcte.

Dans ce sens-là, je vous encourage vivement à voter favorablement cette correction de nos indemnités et surtout dès 2018.

Bonvin-Sansonnens Sylvie (VCG/MLG, BR). Je vous le dis tout de suite, le groupe Vert Centre Gauche soutient à l'unanimité ce projet d'augmentation d'indemnités des députés.

Dans notre groupe, nous sommes d'origines professionnelles diverses. Il y a des indépendants, des salariés, des collaborateurs de la fonction publique et des retraités. Chacun a donc sa propre idée de ce qu'est un revenu adapté ou une indemnité correcte. Pourtant, personne n'a été choqué par cette augmentation. Au contraire, tout le monde l'a accueillie avec grande satisfaction.

Nous sommes un petit groupe qui représente la moitié d'un plus grand groupe. Notre travail est donc souvent doublé par rapport à un groupe plus important. Il y a quelques années, un de nos députés a dû faire le décompte très précis des heures qu'il occupait pour sa fonction de député, cela pour son employeur qui le demandait. Quand il a divisé le total de ses indemnités avec le nombre d'heures, il est arrivé avec un salaire horaire de 18 fr. 50. Je veux bien que nous sommes investis d'une mission et que c'est un sacerdoce d'être député, que c'est plus qu'un travail à proprement parler, mais notre responsabilité et notre engagement méritent mieux que 18 fr. 50.

Je suis convaincue que les Fribourgeoises et les Fribourgeois peuvent le comprendre et l'accepter. Tout autre argument contre cette augmentation justifiée reste sans aucun doute du populisme.

Une petite remarque néanmoins: le groupe regrette que la commission n'a pas songé à favoriser les transports publics en instaurant le nouveau système de remboursement des frais de transport. Il aurait pu être un peu plus incitatif pour l'utilisation de nos transports publics.

Néanmoins, je vous invite, chers collègues, à soutenir cette augmentation.

Enfin, il n'y a aucune raison de reporter l'entrée en vigueur de cette proposition en 2022. Nous refuserons donc l'amendement du député Kolly.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical soutiendra le projet de la loi modifiant la loi sur le Grand Conseil ayant trait à l'adaptation des indemnités individuelles des députés.

Le groupe de travail qui a été désigné s'est fixé un objectif clair dès le début de sa réflexion, à savoir ne pas dépasser une limite raisonnable. Le montant des différentes indemnités qui sont proposées aujourd'hui est conforme à cette volonté, comme expliqué par Monsieur le Rapporteur. Par ces ajustements, le travail des parlementaires sera revalorisé dans une juste mesure.

J'ajoute aussi que le groupe libéral-radical ne soutiendra pas l'amendement déposé par le député Nicolas Kolly.

Je vous invite donc, Mesdames et Messieurs les Députés, à soutenir ce projet tel que présenté par le Bureau du Grand Conseil.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Il est toujours difficile de se prêter à un tel exercice lorsqu'il y a eu des années un peu plus sombres ces derniers temps, où il y a eu des résultats financiers qui n'étaient pas ceux espérés et où tout le monde a dû se serrer la ceinture.

Il n'empêche que régulièrement, et là, ça fait 11 ans, il est nécessaire d'adapter simplement ces indemnités, j'ai envie de dire au coût de la vie.

On a beaucoup parlé de primes et moi, je conteste les chiffres du rapporteur. Je dirai qu'un député qui ne fait pas partie d'une commission reçoit plus ou moins entre 6000 et 8000 frs par année. Pour le travail fait, on peut comparer avec un conseiller communal d'une petite commune et on verra qu'on s'y retrouve très bien.

Mais en résumé, cela signifie simplement que chaque député ici est moins payé que les personnes qui nettoient la salle après notre passage. Alors trouver quelque chose de correct, c'est juste, c'est louable, mais trouver quelque chose qui répond à l'unanimité de tous, c'est encore mieux.

Le rapporteur l'a dit, nous avons eu beaucoup de discussions pour trouver un juste milieu.

Vous avez quand même remarqué, et là j'en viens à l'amendement Kolly, qu'il n'y pas d'ouvrier dans ce Parlement. Il y en avait un, c'était Calo Grivet lors de la précédente législature. Ici, il y a des indépendants, des chefs d'entreprises ou des employés de l'Etat. Pourquoi? Tout simplement parce que quelqu'un qui est ouvrier a un empêchement donné par son patron pour venir, car il doit soit prendre congé, soit compenser son travail, soit il ne peut pas diminuer son travail en raison du manque de salaire qu'il y a.

Alors, si vous voulez un parlement exclusivement de cette sorte-là, faites-le, mais moi, je trouve, Monsieur Kolly, que si vous aimez à ce point passer dans le journal, trouvez s'il-vous-plaît un combat juste, car un tel populisme est inadmissible. Ou alors, faites l'inverse. Poussez votre raisonnement jusqu'au bout et demandez la gratuité. Tous les députés viennent siéger ici gratuitement. Je vous assure que je vous soutiendrai. Mais juste passer dans le journal en prenant le contre-pied de la commission, de tous les chefs de groupe et de tous les groupes qui ont travaillé à ce point-là, c'est inadmissible. Si vous voulez défendre des causes pour être à ce point mis en lumière, défendez, s'il-vous-plaît, des causes justes.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Lieber Kollege Pierre Mauron, man kann die Unzufriedenheit, die Du fühlst, auch etwas ruhiger mitteilen.

Zuerst vielleicht die Vollkostenrechnung, diese knapp 80 oder 78 Franken. Wir haben diese auch durchgerechnet. Die scheinen uns vernünftig zu sein. Wir kennen den entsprechenden, effektiven Aufwand nur annähernd. Sie wissen alle selber, wie viel Zeit Sie investieren, um die Dossiers zu studieren – die Einen etwas mehr, die Anderen etwas weniger, aber es entspricht unserer Rechnung nach in etwa einem Jahresbruttosalär zwischen 80 000 und 90 000 Franken, immer vollkostenmässig gerechnet. Die Kilometerentschädigung entspricht der heutigen Praxis.

Ich bin dankbar für die Arbeit der Kommission und auch dafür, dass das Thema der Entschädigung der Fraktionspräsidenten separat gelöst worden ist. Jede Fraktion ist frei, wie sie diese Entschädigung handhaben möchte. Aber eben: Lieber Kollege Pierre Mauron, ich bin selber in unzähligen Vorständen und es ist immer schwierig – ich habe das selber innerhalb meiner Gemeinde erlebt –, sich selber eine Entschädigung zu sprechen. Die Bestehenden sagen, das sollen dann die Neuen machen und die Neuen haben nicht den Mut dazu. Ich bin hier persönlich geteilter Meinung. Wir werden über das Amendement Kolly abstimmen. Die Fraktion wird grossmehrheitlich diese Änderung unterstützen.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). Je vous propose l'amendement suivant à l'art. 2 al. 2: «Elle entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.»

Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec un sentiment mitigé du projet de loi modifiant le loi sur le Grand Conseil.

Avec un sentiment mitigé, car nous sommes profondément mal à l'aise de voter et d'accepter une augmentation de nos indemnités, alors que la législature vient juste de commencer et que nos citoyens viennent juste de nous octroyer leur confiance. Cela nous donne l'impression de nous servir, et cela avant même d'avoir servi.

Quelle est la juste indemnité? Que vaut le travail parlementaire? Cette évaluation est laborieuse et la perception de notre travail est hautement subjective. Cela d'autant plus que souvent, le travail d'un député est annulé par le travail de l'autre lorsque les votes s'annulent. Nous quitterions tous les 2 ce Parlement, cher collègue Mauron, cela reviendrait au même. Mais tel est le prix du bon fonctionnement de la démocratie. Et personne ne remet cela en question.

Comparaison n'est pas raison. Mais c'est vrai qu'en comparaison romande, Fribourg octroie des indemnités plutôt modestes. Mais en comparaison suisse, chers collègues, Fribourg est plutôt dans le haut du tableau. Ainsi, et en me basant sur les informations du site internet de la communauté d'intérêts des parlements cantonaux, nous avons constaté les montants suivants pour des cantons comparables en taille à Fribourg: Lucerne, 150 frs la séance plénière de 3,5 heures, soit 43 frs de l'heure; Soleure, 130 frs pour la séance plénière jusqu'à 5 heures, soit 32 fr. 50 de l'heure; Thurgovie, 150 frs la séance plénière de 3 heures, soit 50 frs de l'heure; soit bien en-dessous des 57 frs actuel et des 78 frs projeté avec la modification.

La réadaptation de ces indemnités, en l'espèce une augmentation d'environ 30% quand même, peut trouver des justifications. En particulier, même si les indemnités versées ne doivent jamais être la motivation pour occuper un mandat de député – cela serait malsain –, force est de constater que cet aspect pèse lorsqu'une personne décide de présenter sa candidature.

Le collègue Mauron a cité l'exemple d'un ouvrier. C'est vrai, je suis moi-même employé, je dois donc justifier auprès de mon employeur mes absences. Nous pensons également aux indépendants qui doivent se faire remplacer dans leur travail et lorsque le coût de leur remplaçant est plus élevé que ce qu'ils touchent au Grand Conseil. Pour eux, siéger leur coûte de l'argent.

Cela étant dit, nous pourrions rentrer en matière afin d'améliorer quelque peu les conditions des élus justement en vue des prochaines élections et pour inciter les personnes en difficulté, des ouvriers, des personnes pour qui l'aspect pécuniaire est rédhibitoire, de se présenter.

Mais notre groupe n'accepte pas de le faire immédiatement. Raison pour laquelle le groupe de l'Union démocratique du

centre a déposé cet amendement, afin que cette adaptation législative entre en vigueur pour la prochaine législature, soit au premier janvier 2022.

Chassot Claude (VCG/MLG, SC). J'interviens ici à titre personnel. J'ai entendu les propos de mon collègue Mauron qui parlait d'ouvriers. C'est vrai qu'on n'en voit plus tellement dans cette enceinte; je crois que cette époque est terminée.

Pour ma part, je suis employé de la fonction publique comme instituteur, régent autrefois, mais cela n'existe plus tellement.

Donc nous, les employés de la fonction publique dans l'enseignement, on a droit à 15 jours mis à disposition pour exercer le mandat de député. Pour le député, comme moi, sentant un peu la fin, qui siège dans une commission permanente telle que la Commission des finances et de gestion, sachez que ces 30 demi-jours qui nous sont octroyés sont vite liquidés.

A ce titre, bien entendu, j'ai dû rendre des comptes à l'institution publique et on m'a élagué, pour employer un terme connu au niveau financier, une partie de mon salaire.

C'est donc clair que, quand je vais dire ou demander à une certaine personne d'exercer le mandat de député, l'aspect financier compte aussi. Je rends volontiers ce que l'Etat me donne, mais ça n'encourage pas les vocations. Voilà tout ce que je voulais vous dire.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je mets en avant une autre comparaison et j'aimerais bien savoir si Monsieur le Commissaire du Gouvernement l'a faite ou pas.

On parle toujours de prix à l'heure, mais on peut aussi prendre le coût annuel d'un parlement dans un canton divisé par le nombre d'habitants. On a ainsi le coût des élus parlementaires par habitant. Si l'on peut avoir cette information, ce serait une bonne chose.

Quant à l'entrée en vigueur en 2022, on a les finances qui le permettent maintenant et Monsieur le Commissaire a précisé qu'il avait mis au budget les montants nécessaires. Si, en 2022, on a des finances qui ne vont pas et que tout le monde doit se serrer la ceinture, on peut aussi les revoir à la baisse. Le Conseil d'Etat l'a fait en rétrocédant tous ses jetons de présence. Le Conseil d'Etat est moins bien payé maintenant qu'il y a 2 ou 3 ans lorsqu'il percevait en plus les jetons de présence. On peut donc aller dans les 2 sens.

Ne péjorons pas maintenant le futur et ce qui va se passer en 2022, quand on sait que maintenant, on peut le faire et qu'en 2022, on ne pourra pas. Cet amendement est doublement insensé.

Le Rapporteur. Je remercie les différents groupes politiques et leurs intervenants pour le soutien à l'entrée en matière. Je fais peut-être 2 ou 3 réflexions sur ce qui a été dit.

Monsieur Dafflon a relevé le coût global des parlements cantonaux et l'on voit qu'au niveau fribourgeois, nous nous trouvons nettement en-dessous du fonctionnement des autres cantons.

Concernant Madame Bonvin-Sansonnen, vous avez effectivement parlé de cette anecdote du député qui a dit avoir calculé son temps de travail et qu'il arrivait à un montant de 18 fr. 50 de l'heure. Je l'avais aussi entendue et j'avais une fois donné cette anecdote dans le cadre d'une réunion où il y avait des députés. Un député m'a alors dit: «J'ai passé toute la journée sur le budget. Je pense qu'il est encore trop haut avec ses 18 fr. 50.» Voilà pour l'anecdote.

Au niveau des transports publics, je n'ai pas très bien compris le fait qu'on aurait dû plus favoriser les transports publics. Mais ce que je peux dire, c'est que nous avons dans ce groupe de travail uniquement comme priorité d'adapter les montants et d'éviter de mettre des lignes supplémentaires dans ce qui existe déjà, dans le but d'établir les décomptes des indemnités. Evitez donc les interventions extérieures. Je ne sais pas si vous auriez souhaité un montant supérieur dans le défraiement des transports publics ou bien si vous souhaitez quelque chose d'autre. Vous avez toujours la possibilité d'intervenir sur ce sujet dans le futur.

Autrement, le reste a été dit. Venons-en à l'amendement du député Kolly. Concernant cet amendement, j'ai un peu de peine avec et vous le savez.

La première chose, vous laissez entendre que le moment choisi n'est pas opportun. Mais y a-t-il un moment opportun? Monsieur le député Mauron l'a dit, le moment ne le sera jamais pour augmenter les dépenses de l'Etat.

Ce qu'il faut savoir, c'est que je ne faisais pas partie du Bureau lorsqu'il avait déjà évoqué la possibilité de faire une adaptation de cette indemnité. Il l'a repoussé en raison de la situation de l'époque et, pour moi, ce n'est jamais le bon moment. Donc, repousser à 2022 ne va rien changer. On repousse de 4 ans quelque chose que l'on vote aujourd'hui.

A mon avis, vous gagneriez de nous dire de renvoyer le tout à la fin de l'année 2020, début 2021. Ce serait peut-être la chose la plus juste. Mais je ne peux pas vous soutenir sur cet aspect.

On peut se baser sur l'art. 170 de notre loi du Grand Conseil, qui fait aussi état du coût de la vie. En fonction de l'évolution de coût de la vie, il peut y avoir une adaptation qui se fait. Actuellement nous sommes à peu près à 3 points en dessus de ce qui était en 2005, mais nous ne sommes donc pas encore aux 5% légaux. On peut imaginer – j'ai été voir l'évolution du coût de la vie – que ça peut augmenter de 2 points en 2 ans. Si on dépasse ces 5%, on devra de toute façon intervenir; donc, votre amendement, pour moi, ne fait que compliquer les choses et j'encourage chacune et chacun à le refuser.

Pour la comparaison horaire, je ne vais pas vous dire que vous avez tort ou raison, mais c'est quelque chose de très dif-

ficile. Les chiffres qui vous sont mis dans le message sont des chiffres que Madame la Secrétaire générale a reçus des autres parlements, parce qu'il est très difficile de comparer. Il faut aussi tenir compte des indemnités qui varient d'un parlement à l'autre.

En ce qui me concerne, je préfère m'en tenir aux chiffres qui figurent dans le message, qui ont été confirmés par les différents parlements cantonaux, qui ne sont pas des recherches sur Internet, qui sont peut-être justes, mais qui ne permettent pas la réelle appréciation des montants.

En conclusion, je vous demande d'accepter le message tel que le Bureau vous le propose et, je le répète, de refuser l'amendement du député Kolly.

Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LE GRAND CONSEIL

ANNEXE SECTION B, LET. A, 1^{ER} ET 2^E TIRETS

Le Rapporteur. Il s'agit des indemnités annuelles de frais qui sont augmentées de 525 frs à 1275 frs et de l'indemnité de séance qui passe de 170 à 210 frs.

> Adopté.

ANNEXE SECTION B, LET. D, 2^E TIRET

Le Rapporteur. Les indemnités de déplacement passent de 65 ct à 70 ct.

> Adopté.

ANNEXE SECTION C, 1^{ER} TIRET

Le Rapporteur. Le montant de base, qui est l'indemnité annuelle accordée aux groupes parlementaires, passe de 5200 frs à 5700 frs, soit une augmentation de 500 frs. Je précise que dans l'idée du groupe de travail et du Bureau, c'est quand même une indemnité qui est prévue pour les chefs de groupe; charge après aux groupes politiques d'en faire ce qu'ils veulent. Mais, dans l'esprit, c'est pour les chefs de groupe.

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Effectivement, l'entrée en vigueur est prévue, dans notre projet, au 1^{er} janvier 2018. Nous avons déjà débattu de l'amendement, j'ai donné mes arguments et je vous demande de prendre l'article tel qu'il figure dans le message – entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 – et de refuser l'amendement Kolly.

> Au vote, la proposition d'amendement Nicolas Kolly, opposée à la version initiale du Bureau du Grand Conseil, est refusée par 82 voix contre 13. Il y a 1 abstention.

Ont voté pour la proposition d'amendement Nicolas Kolly:

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP). *Total: 13.*

Ont voté contre la proposition d'amendement Nicolas Kolly:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 82.*

S'est abstenu:

Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP). *Total: 1.*

- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 4. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 88.*

Ont voté non:

Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 4.*

Se sont abstenus:

Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). Total: 3.

Motion 2016-GC-54 Hubert Dafflon/ Romain Collaud Création d'un statut fiscal pour les nouvelles entreprises innovantes¹

Prise en considération

Collaud Romain (PLR/FDP, SC). Fribourg se veut être un pôle d'innovation, telle est la phrase que nous avons pu lire la semaine dernière dans les journaux à l'occasion de la sortie du programme de législature: blueFACTORY, Marly Innovation Center, tout y est passé. Passons de la parole aux actes: blueFACTORY, une enveloppe pour accueillir des start-up; Fri Up, une aide précieuse pour la création de ses dernières; mais qu'en est-il des créations cadres, celles qui vont nous démarquer des autres cantons très agressifs en la matière que sont le canton de Vaud, Berne ou encore Zurich?

La réponse du Conseil d'Etat, dont je suis un peu déçu, est très vague et n'est pas axée sur l'apport de l'économie privée ou encore sur l'expérience jurassienne. Elle n'apporte que peu d'éléments pertinents ou alors fait l'éloge de Fri Up. Oui, Fri Up est nécessaire, oui, Fri Up apporte un soutien important, mais tout canton qui se respecte a son Fri Up et nous n'avons donc pas de valeur ajoutée par rapport à nos paires.

Pendant que le canton de Vaud abaisse son taux d'impôts pour les entreprises, que la Chambre de commerce de Fribourg nous dit que le canton du Jura est le plus attractif en termes d'innovation, que Schwytz et Zoug ont des politiques fiscales défiant toute concurrence, nous nous concentrons sur le fait de savoir si cette décision risque de heurter nos voisins. Osons. Si Fribourg veut être un leader, bousculons les habitudes, permettons à blueFACTORY d'être ce pourquoi nous investissons autant d'argent. Que veut-on donc avec notre statut des entreprises innovantes?

- > Il convient de souligner que nous parlons d'apports de l'économie privée. Le nerf de la guerre pour une start-up, c'est le capital de départ, mais trouver entre 10 et 100 000 frs relève du calvaire. Avec cette solution – exonérer fiscalement les apports –, on encourage les investisseurs privés à faire le pas. Nous parlons de montants relativement faibles, de l'ordre de 1000 à 50 000 frs et non pas de millions que seuls quelques citoyens pourraient se permettre.
- > Sur l'exemple de ce que fait le Jura, les règles sont claires, définies dans le temps. Ce statut n'est accordé que sur

des éléments cumulatifs. Pourquoi le Jura peut-il le faire et non le canton de Fribourg? Cette loi dit par exemple que la masse salariale doit être de manière prépondérante affectée au canton, que les charges sont significativement engagées dans la recherche et le développement ou encore que l'entreprise doit respecter les principes du développement durable.

- > Si nous acceptons cette motion, nous mettrons Fribourg dans une position favorable, dans un climat de taux bas où les investisseurs n'ont que peu d'opportunités d'investissements. Je précise que nous demandons également qu'aucun dividende, ni récupération de capital ne soit possible durant les 5 premières années. Il existe actuellement des allègements fiscaux pour les start-up, c'est vrai, mais des allègements pour des start-up existantes. Nous ce que nous souhaitons, c'est la création de start-up et donc d'emplois et pour la création de start-up, il faut du financement, du capital-risque, des business angels. Notre motion répond complètement à cette demande.

Le Jura a une petite expérience de 5 ans avec des montants investis de l'ordre de 500 000 frs pour une douzaine d'entreprises. Le Jura, c'est 73 000 habitants, pas situé sur un axe et ne bénéficiant pas d'une université et d'un système de formation comme Fribourg. Si nous extrapolons de manière défensive ceci au canton de Fribourg, c'est au bas mot un potentiel de 2,5 millions d'apports privés et une soixantaine de nouvelles entreprises. En conclusion, ayons le courage de nos ambitions; si nous voulons faire de Fribourg ce pôle innovation, mettons tout en œuvre pour que ce but soit atteint. Faisons de Fribourg une réelle place attractive et ambitieuse. Vous avez devant vous, Mesdames, Messieurs les Députés, un outil qui est stimulant pour la création d'entreprises et d'emplois, un outil pragmatique, sans coût pour l'Etat et donc sans conséquence pour les assurances sociales, sollicitant l'économie privée et répondant à un souhait du canton, à savoir être un pôle d'innovation. D'avance, merci de votre soutien.

Thévoz Laurent (VCG/MLG, SC). Cette fois, je risque de parler en mon nom personnel et d'être isolé dans mon groupe, puisqu'il n'a pas encore pris position. Ce ne sera pas une erreur comme la fois précédente.

Aux arguments qui ont été annoncés pour octroyer mon soutien à cette motion, j'ajouterai aussi le fait que dans sa réponse, l'Etat met essentiellement l'accent sur les moyens publics pour promouvoir l'innovation. Cela ne nous paraît pas suffisant, ni correct dans le sens où s'il a un rôle à jouer, il ne peut pas être le seul, ni le principal investisseur qui favorise entre autres les start-up. C'est la raison pour laquelle je soutiendrai cette motion, sachant qu'effectivement l'expérience montre que beaucoup de ces start-up sont, dans les tout premiers stades de leur développement, très souvent financées par des petits capitaux privés qui proviennent du cercle très étroit des personnes qui les portent.

¹ Déposée et développée le 12 mai 2016, BGC mai 2016 pp. 1600ss; réponse du Conseil d'Etat le 26 septembre 2017, BGC novembre 2017 pp. 2582ss.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Le groupe socialiste a attentivement examiné cette motion et la réponse du Conseil d'Etat, se rallie à la conclusion de celui-ci et va donc voter le rejet de cette motion.

Je souhaite notamment relever 2 éléments pour cette position:

- > on relève que la durée minimale prévue pour l'allègement fiscal souhaité par les motionnaires, à savoir un minimum de 10 ans, va bien trop loin. D'une part, il ne faut pas perdre de vue que les motionnaires souhaitent bien évidemment aider des nouvelles entreprises innovantes, mais on ose tout de même espérer que ces nouvelles entreprises innovantes nécessitent seulement exceptionnellement 10 ans de viabilité avant de tourner par eux-mêmes, si j'ose m'exprimer ainsi. D'autre part, l'instauration de cette durée minimale de 10 ans équivaut à une inégalité de traitement par rapport aux entreprises qu'on pourra taxer ou traiter de traditionnelles – en opposition à celles innovantes – qui ne peuvent bénéficier que d'un allègement fiscal pour 10 ans au maximum;
- > ce n'est un secret évidemment pour personne, le groupe socialiste a également toujours combattu les allègements fiscaux pour les entreprises traditionnelles ou innovantes et on ne va pas changer à ce sujet-là. Toutefois, le groupe socialiste ne s'oppose pas, par principe, à un soutien de l'Etat ou à une aide de l'Etat pour les entreprises innovantes, également pour les nouvelles entreprises innovantes; par contre, on se rallie ici à la position du Conseil d'Etat. On estime que ce travail doit se faire dans le cadre des travaux liés à la révision de la loi sur la promotion économique qui est en cours et que c'est également dans ce cadre-là que nous prendrons position sur les propositions faites par le Conseil d'Etat.

Mutter Christa (*VCG/MLG, FV*). J'interviens au nom du groupe Vert Centre Gauche.

Nous avons discuté cette motion en comparant les différentes expériences de nouvelles entreprises, également par rapport à d'autres PME existantes.

Notre groupe est très favorable au soutien des start-up. Il existe déjà une multitude d'instruments de financements, cautionnements, conseils et coaching par exemple, de façon à ce que de jeunes entrepreneurs nous disent qu'il est parfois difficile de décider à qui se vouer. Bien entendu, faute de bénéfices, ces entreprises ne payent en général pas ou très peu d'impôts dans leur phase de lancement, même là où une exonération formelle n'existerait pas. Le soutien direct aux start-up n'est donc pas en cause.

Mais le groupe Vert Centre Gauche a de grands doutes si une exonération ou un allègement fiscal des financiers privés de telles entreprises serait judicieuse.

Le Conseil d'Etat mentionne la difficulté de n'exonérer que les Fribourgeois qui soutiennent des Fribourgeois et personne d'autre. Nous pensons qu'une telle disposition créerait également d'autres inégalités injustifiées. Par exemple, pour les entreprises qui ne sont pas nouvelles, mais qui ont aussi besoin d'argent frais de particuliers, comme nombre de PME. Mais également par rapport à des start-up qui ne peuvent pas compter sur un soutien d'un entourage familial aisé ou sur un autre financement privé.

Notre groupe refuse donc très majoritairement cette motion.

Baiutti Sylvia (*PLR/FDP, SC*). Le groupe libéral-radical soutient la motion Collaud/Dafflon.

Cette motion «Création d'un statut fiscal pour les nouvelles entreprises innovantes» est innovante en soi. Enfin, le canton de Fribourg a l'occasion de concrétiser sa stratégie d'innovation en stimulant des investissements d'ordre privé. Inciter des investissements privés, c'est éviter des investissements publics. L'allègement fiscal octroyé aux investisseurs privés est une prime à la prise de risque que les fonds publics ne doivent pas assumer. C'est aussi saluer l'esprit d'initiative et l'esprit d'entreprise de privés par des privés. Inciter des investissements privés dans le développement de nouvelles entreprises innovantes, c'est faire circuler des actifs ici dans notre canton et produire des richesses plutôt que de la thésaurisation. On peut en attendre des retombées fiscales supplémentaires qui compensent largement à terme les allègements fiscaux octroyés. Cette motion est donc un complément opportun au projet d'innovation PME du Conseil d'Etat.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Je parle en mon nom personnel et non au nom du groupe démocrate-chrétien.

Je reviens sur cette motion en vous rappelant pour ceux qui étaient déjà là que j'avais déposé en avril 2011 la motion qui voulait quasiment la même chose, soit qu'un privé peut investir 100 000 frs dans une nouvelle société, une start-up et puis, quand la start-up va mieux, va bien, il peut récupérer ses 100 000 frs et c'est à ce moment-là qu'il est fiscalisé. L'espèce de fiscalisation différée pour avoir la possibilité de sauver 100 000 frs de son revenu imposable, de déduire 100 000 frs de son revenu imposable, c'était une idée qui avait été assez bien suivie. Par contre, le Conseil d'Etat – et c'est là que je suis extrêmement surpris – avait dit à l'époque, dans sa réponse du 29 novembre 2011, les choses suivantes: «Ce n'est absolument pas possible, parce qu'on transgresserait les règles fiscales et on serait aussi contraire à l'harmonisation fiscale, on serait contraire au droit fédéral.» Et la réponse qui contenait 4 pages, c'était 4 pages en fait où on n'a parlé que des aspects fiscaux; aucune compassion pour la motion, aucune volonté d'aller de l'avant, on ne s'est arrêté que sur des aspects fiscaux. Cette fois-ci, la réponse fait un peu moins de pages, mais doit en faire aussi 3 ou 4, mais pas un mot cette fois-ci sur les aspects fiscaux. En 5 ans, effectivement, c'est un peu spécial, parce qu'en 2011, on ne voulait pas, car

fiscalement ce n'était pas correct, mais cette fois-ci, ça a l'air d'être correct fiscalement, mais on trouve des autres maux à la chatte – c'est peut-être mal à la patte, je n'en sais rien. Dans tous les cas, pour moi, ce n'est pas très clair et puis quelque chose qui m'étonne encore plus, c'est que ce qui est possible à Porrentruy ne l'est pas à Fribourg, parce que ça a l'air d'être déjà le cas dans le canton du Jura, ça a l'air d'être déjà possible dans ce canton-là. Et à mon avis, ça doit aussi l'être dans le canton de Fribourg.

J'attends des explications du commissaire du Gouvernement, mais j'ai une forte envie de soutenir cette motion, tant la différence entre 2011 et 2016 n'est pas du tout claire.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Pratiquement tous les arguments pour ou contre ont été maintenant émis, je n'y reviens pas. Pour le groupe de l'Union démocratique du centre, on est très partagé sur la suite à donner à cette motion. Pour certains, il y aurait lieu effectivement de promouvoir les sociétés innovantes sur le plan fiscal comme le proposent les motionnaires, mais d'autres estiment qu'il n'y a pas lieu de favoriser les investisseurs dans les start-up par rapport aux investisseurs dans les PME, puisque l'élément, à mon avis, quand même déterminant de cette motion, c'est quand même la déduction fiscale sur le revenu des investissements qui sera faite dans les start-up. Les autres éléments, l'exonération fiscale, je ne suis pas sûre que les start-up répondraient aux critères pour bénéficier d'allègements fiscaux. On reste partagé et par conséquent, il y aura simplement une petite majorité du groupe de l'Union démocratique du centre qui acceptera cette motion.

Dafflon Hubert (PDC/CVP, SC). Je prends la parole comme motionnaire, mais aussi comme porte-parole du groupe démocrate-chrétien, l'avis majoritaire du groupe démocrate-chrétien; peut-être qu'à la fin de ma présentation, ça ne sera même pas seulement majoritaire, mais unanime.

Ce qui m'a beaucoup plus dans le programme gouvernemental dont il y a eu la conférence de presse la semaine dernière, c'était le Fribourg 4.0, magnifique; faisons un logo de cette affaire. Je pense que c'est exactement ce dont le canton a besoin: innovation, aller de l'avant, faire la promotion du travail, la promotion de l'emploi et des entreprises. C'est exactement ce qu'on veut. Cette motion, je vais lui donner un nouveau titre, c'est la motion 4.0, c'est exactement ce dont on a besoin. On est tous derrière ce programme gouvernemental et c'est maintenant l'opportunité de dire: allons de l'avant, faisons une motion qui ose investir et qui ose soutenir cette innovation. Notre motion vise effectivement à exonérer fiscalement les entreprises qui ont de l'innovation; on me dira que les start-up sont déjà exonérées. C'est vrai, mais elles veulent aussi exonérer le capital des gens, les privés qui prennent des risques. Quand on a affaire à des start-up d'innovation, le risque est élevé, on le sait très bien, il n'y en a pas la moitié

qui vont passer les 4 ans et ce risque-là doit être, à mon avis, aussi honoré.

Il est important pour nous de soutenir cette démarche; on doit créer des emplois dans ce canton et on a maintenant des centres – blueFACTORY, le MIC de Marly, des hautes écoles. Donnons des débouchés, des possibilités à nos jeunes qui étudient chez nous de trouver du travail.

Au sujet de la réponse du Conseil d'Etat, je tiens à dire ceci: je suis satisfait dans l'ensemble, même très satisfait de la promotion économique et de l'attitude générale, mais je pense qu'on peut quand même aller un petit peu plus loin. Ce que j'ai regretté dans la réponse du Conseil d'Etat, c'est qu'on dit qu'il y a des risques par rapport à l'entente confédérale sur l'harmonisation fiscale. J'aurais aimé qu'on me dise où sont les problèmes. Car avec notre motion, finalement, on n'a fait que reprendre une idée jurassienne avec 4 ans de retard. La réponse aurait été pour moi claire si on m'avait dit qu'il y a des problèmes tels et tels avec tels ou tels cantons, il y a des choses qui sont ouvertes devant des tribunaux intercantonaux. Mais rien de tout ça dans la réponse du Conseil d'Etat. Pensez-vous vraiment que les cantons de Zoug, de Zurich ou de Bâle pourraient nous faire un procès parce que pour une fois, les Fribourgeois seraient sur le devant de la scène fiscale pour faire venir des entreprises? Et le Conseil d'Etat, avec les relations particulières qu'il a avec le canton du Jura, la cyber-administration, c'est l'opportunité aussi de faire un lien supplémentaire dans ce cadre-là.

En résumé, ne cherchons pas 10 raisons pour ne pas aller de l'avant, mais trouvons la raison qui permet d'aller de l'avant. Aujourd'hui, pour moi, c'est oui à l'innovation, oui à la motion 4.0, oui à des places de travail qualifiées; je vous recommande tous de voter favorablement cette motion qui correspond parfaitement au programme gouvernemental.

Rauber Thomas (PDC/CVP, SE). Ich spreche in meinem persönlichen Namen und deklariere hier meine Interessenbindungen: Ich bin selber Investor und mehrfacher Investor von Start-up-Unternehmen und ich bin Präsident des Gewerbeverbandes des Sensebezirks.

Ich bin ebenfalls geteilter Meinung zu dieser Motion. Ich unterstütze den Grund der Motion hundertprozentig, nämlich, dass wir innovative Unternehmen fördern sollen. Der Staatsrat hat aufgelistet – und das sehe ich als sehr positiv –, dass wir immer mehr Mittel des Kantons in die Start-up-Förderung setzen, so zum Beispiel auch mit der neuen Version des Gesetzes zur Wirtschaftsförderung, die einiges vorsieht. Wir haben eine Struktur von Fri Up – ich deklariere auch hier meine Interessenbindung –, wo ich im Vorstand tätig bin, wo ebenfalls sehr viel für die Start-ups gemacht wird.

Ich bin nicht Jurist, dennoch: Die Bedenken, dass es Probleme geben könnte wegen der Harmonisierung des Steuerstatutes auf eidgenössischer Ebene, kann ich durchaus verste-

hen. Ich möchte zudem daran erinnern, was Stéphane Peiry gesagt hat: Wir haben sehr viele private Personen, die mit einem hohen Engagement und Risiko in Gewerbebetriebe, in KMUs investieren. In diesem Bereich würden wir mit einem speziellen Statut für die Start-up-Unternehmen dann wirklich eine Ungerechtigkeit schaffen.

Nicht, weil ich die innovativen Start-up-Unternehmen nicht unterstützen möchte – ich mache das ja schon sehr oft –, sondern aufgrund der möglichen Ungerechtigkeit und einer in diesem Sinne aus meiner Sicht nicht nötigen Verkomplizierung der Steuerstatute, bin ich gegen die Motion.

Curty Olivier, Directeur de l'économie et de l'emploi. Je tiens d'abord à remercier encore une fois les députés Collaud et Dafflon pour le dépôt de cet instrument parlementaire ainsi que les autres intervenants pour leurs interventions animées, mais aussi très constructives.

Je peux vous rassurer: le Conseil d'Etat partage à 100% les objectifs qui sont à la base de cette intervention parlementaire. Vous l'avez vu, vous avez vu aussi le programme gouvernemental: on veut être un pôle d'innovation, on veut promouvoir l'entrepreneur seed, on veut être innovant et surtout générer les investissements dans les start-up. Ceci étant dit, vous l'avez compris, cette motion demande 3 choses:

- > une exonération fiscale automatique sur le bénéfice et le capital à hauteur de 50%, mais au maximum 100% durant 10 ans au minimum pour les start-up labellisées;
- > une déduction fiscale sur le revenu et sur les investissements consentis pour les personnes privées. Il faut noter que dans le modèle jurassien, l'imposition est séparée de ces derniers; c'est un taux très réduit et limité par un plafond relativement bas;
- > l'allégement fiscal pour les dons et les héritages envers ces nouvelles entreprises innovantes.

Vous m'avez interpellé sur l'expérience du canton du Jura. Nous l'avons examinée et les chiffres ont été mentionnés par le député Collaud: le canton du Jura, en 3 ans et demi, a créé 12 start-up qui ont eu ce label NEI et ça représente un volume total d'investissements d'un demi-million. On ne peut pas extrapoler, le canton de Fribourg est quand même plus grand et ça sera donc plus conséquent.

Il faut dire et cela a été dit, l'Etat encourage déjà expressément la création d'entreprises dans le canton de Fribourg et c'est en particulier par le biais de cet organisme Fri Up qui propose notamment aussi un coaching.

Die neuen Unternehmen können aber auch in einem der drei bestehenden Gründerzentren beherbergt werden. C'est la mise à disposition des locaux. Und dies – das wurde auch gesagt – geschieht im Rahmen der Vorlage der KMU-Innovationsförderung. Die heisst auch KMU-Innovationsförderung. C'est cette loi qui modifie la loi sur la promotion économique.

Im Rahmen dieses Gesetzesentwurfs schlägt der Staatsrat vor, die finanzielle Unterstützung von neuen Unternehmen mittels Seed-Darlehen – donc, c'est ce capital d'ammorçage – und auch RisikoKapital (capital-risque) im Gesetz über die Wirtschaftsförderung zu verankern. Und ich erlaube mir die Präzisierung, dass es sich im Bereich des Risiko-Kapitals um eine halbprivate Institution handelt. Da sind also auch private Investoren dabei. Der Staatsrat hat zudem auch der Stiftung Seed Capital Freiburg zur Überbrückung zusätzliche Mittel für das Jahr 2017 bereitgestellt. Aber Sie haben Recht, das ist alles, was auf Seite des Staates gemacht wurde.

Comme cela a été dit, le projet d'innovation PME prévoit également que Fri Up puisse attribuer ce label – qui est demandé aussi par les motionnaires – aux nouvelles entreprises présentant le plus haut potentiel de création de valeur; ce label correspondrait à une étape de validation dans le processus Fri Up et pourrait être certainement utilisé comme outil – et c'est important dans la promotion économique – de communication, de marketing aussi bien par l'entreprise que par le canton. Et je pense que ça permettrait quand même aussi aux entreprises de gérer plus facilement du capital privé.

Concernant la question d'un statut fiscal particulier pour les start-up innovantes, le Conseil d'Etat rappelle que les nouvelles entreprises (labellisées ou non) peuvent déjà, au même titre que d'autres entreprises, être éligibles pour les allègements fiscaux pour un maximum de 10 ans; le député Peiry l'a dit: en règle générale, la question ne se pose pas, parce que les entreprises ne font pas encore du bénéfice et n'ont donc aucun intérêt à bénéficier de ces exonérations fiscales.

Und verbunden mit dieser parlamentarischen Intervention: Die Steuervorlage 17 sieht ausserdem eine ermässigte Besteuerung von Erträgen aus Patenten – also die Patentbox – und auch Abzüge für Forschungs- und Entwicklungsaufgaben vor, die gegebenenfalls auch den Start-ups zugutekommen können.

Enfin, le Conseil d'Etat souhaite aussi rappeler que le canton de Fribourg applique une pratique assez généreuse pour l'évaluation des titres des start-up durant la phase du lancement de ces dernières.

Si une exonération fiscale sur le bénéfice et sur le capital ne coûte presque rien à l'Etat, puisque que les start-up ne réalisent que généralement peu ou pas de bénéfices au cours des premières années d'existence et n'apportent par conséquent, selon l'avis du Conseil d'Etat, pas non plus beaucoup d'avantages à cette société, tout au plus le volet de l'imposition privilégiée permettrait aux start-up d'améliorer leurs chances de financement. J'avoue qu'il pourrait également permettre au canton de Fribourg de se démarquer, argument qui a été mis en avant, par rapport aux autres cantons et accompagné d'une clause de clawback – c'est un élément important –, ce remboursement en cas de départ du canton pourrait aussi contribuer à empêcher le départ d'une start-up ayant ren-

contré un succès important et qui pourrait faire l'objet d'un rachat.

Sehr geehrte Grossrätinnen und Grossräte: Einen Steuerabzug für Investitionen durch natürliche und juristische Personen sowie eine Steuererleichterung für Schenkungen und Vermächtnisse zugunsten von Start-ups hält der Staatsrat jedoch für sehr, sehr problematisch.

En effet, pour ne pas contrevenir à la loi fédérale sur l'harmonisation fiscale intercantonale, ce privilège fiscal accordé aux investisseurs domiciliés dans le canton de Fribourg devrait aussi inclure les investissements dans des start-up aussi bien fribourgeoises que dans des sociétés hors canton. Dans ce dernier cas, ça pourrait avoir comme effet de diminuer la recette fiscale cantonale, ça, c'est sûr, pour soutenir éventuellement le développement économique d'autres cantons. Le remède à cet effet peu souhaitable du point de vue évidemment fribourgeois consiste à fixer un plafond assez bas à ce type de privilège fiscal et cela aura comme conséquence que l'effet incitatif sur les investissements devient très limité. La seule variante compatible – et là, l'Etat a évolué par rapport à la réponse qu'il avait donnée à la motion Collomb. A noter que le canton du Jura a prouvé qu'il y a une variante compatible avec la législation fédérale –, réside donc dans la création, selon nous et après analyse au sein de la promotion économique, d'une usine à gaz, avec un coût administratif relativement élevé pour la création d'un instrument qui ne produit, selon notre avis, guère d'effet, ce qu'on veut éviter à tout prix.

En conclusion, on peut dire que, considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat est de l'avis qu'il serait utile et pertinent de développer un concept de label de type nouvelles entreprises innovantes (NEI) dans le cadre du processus de soutien fourni par Fri Up, ce qui est prévu dans la loi modifiant la loi sur la promotion économique.

Par contre, il pense qu'un traitement fiscal privilégié automatique lié à cette labellisation n'est pas souhaitable, tout comme les déductions fiscales pour les capitaux d'amorçage. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat vous propose de refuser la motion, mais je peux quand même dire que je m'engage personnellement à poursuivre éventuellement la discussion sur l'encouragement des investissements privés dans les start-up, dans le cadre aussi de la modification de la loi sur la promotion économique, discussion qu'on va avoir en commission parlementaire d'ici au printemps, puis au Plenum.

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 50 voix contre 43. Il y a 2 abstentions.

> Cet objet est ainsi liquidé.

Ont voté oui:

Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP),

Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marrier Bruno (SC,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoeneweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 43.*

Ont voté non:

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 50.*

Se sont abstenus:

Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP). *Total: 2.*

—

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un membre de la Commission des finances et de gestion, en remplacement de Denis Chassot
2017-GC-151

Bulletins distribués: 95; rentrés: 95; blanc: 1; nul: 0; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu M. Urs Perler, à Schmitt, par 92.

Ont obtenu des voix M^{me} Solange Berset: 1; M^{me} Bernadette Mäder-Brühlhart: 1.

**Un membre de la délégation fribourgeoise à la CIP GYB,
en remplacement de Denis Chassot
2017-GC-152**

Bulletins distribués: 102; rentrés: 97; blancs: 3; nul: 0;
valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu M. *Cédric Péclard*, à *Aumont*, par 92.

Ont obtenu des voix M^{me} Sylvie Bonvin-Sansonnens: 1;
M^{me} Bernadette Mäder-Brülhart: 1.

—

> La séance est levée à 11h04.

Le Président:

Bruno BOSCHUNG

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Samuel JODRY, *secrétaire parlementaire*